

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 28 mars à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 22 mars 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 22 mars 2022.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Patrick FENOUIL, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Alain LEQUERTIER, Hervé PONDEMER.

**Ont donné pouvoir :**

Xavier ANCKAERT à Valérie DESQUESNE  
Frédérique CLOTEAU à Laëtitia BOISSÉE  
Sylvain GASCOUIN à Alain LEQUERTIER  
Nadine LECHATELLIER à Nathalie BOUILLARD  
Patrice MÈCHE à Brigitte LAIR  
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20220328-22\_04381-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2022  
Date de réception préfecture : 05/04/2022

**Absents excusés :** Jean ELISABETH, Najat LEMERAY, Angélique MOUROCCQ, Flavien DELÈTRE, Isabelle LEPESTEUR

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-6-2
- en exercice : 29	- pour : 25	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 19	- contre : 0	
- votants : 25	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2022 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL-2022/037 – Modification du règlement de lotissement des Isles - Commune déléguée de Saint-Germain-du-Crioult**

Vu les articles L442-9 et suivants du Code de l'Urbanisme

Vu la délibération n°8/3.2 du 22 juillet 2020 fixant le prix de ventes des lots du lotissement LE PERREUX de Condé-sur-Noireau

Vu le point n°9 de l'ordre du jour fixant le prix de ventes des lots du lotissement « DES ECOLES » de St-Germain-du-Crioult

Vu le permis d'aménager accordé par arrêté du 19/05/2020 pour le lotissement des « ECOLES » de St-Germain-du-Crioult,

Par délibération en date du 15 mars 2021, le conseil municipal a approuvé le cahier des charges du lotissement des « ECOLES » de la commune déléguée de Saint-Germain du Crioult.

L'article III/1 concernant la réalisation des travaux prévoit :

« Conformément à l'article 1/3 du règlement du lotissement, les lots sont réservés à l'usage principal d'habitation. Il sera autorisé une habitation par lot. Toutefois, l'exercice d'une profession libérale ou assimilée sera autorisé à condition qu'il ne nuise pas à la tranquillité du lotissement (il devra notamment être prévu sur les lots concernés, le stationnement nécessaire à l'activité), et sous réserve que l'architecture de la construction lui confère un caractère d'habitation. »

Il est proposé de supprimer la phrase suivante : « ~~Il sera autorisé une habitation par lot.~~ »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** la modification du cahier des charges comme expliqué ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 28 mars 2022  
Le Maire, Valérie DESQUESNE

